

PREMIÈRE LETTRE DE COMMANDE

Monsieur le Président,

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République a d'ores et déjà énoncé des priorités qui fixent les axes de travail du Conseil supérieur des programmes pour sa première année de fonctionnement. Au premier rang d'entre elles figure la définition du contenu du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires qui lui sont liés, en l'occurrence ceux de l'école primaire et du collège.

Le législateur a confirmé l'existence d'un socle commun : la scolarité obligatoire doit garantir les moyens nécessaires à l'acquisition de ce socle constituant la culture commune de tous les jeunes et favorisant la poursuite d'études secondaires, quelles qu'elles soient. Toutefois, sa mise en œuvre n'a pas été satisfaisante. Vous devrez réexaminer sa conception et ses composantes dans le respect des objectifs définis par la loi : le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

S'agissant des programmes de l'école élémentaire et du collège, une concertation nationale sur les programmes en vigueur à l'école primaire ayant actuellement lieu jusque mi-octobre, je vous saisisrai dans un deuxième temps de ce sujet, en vous transmettant une synthèse de cette consultation. Au demeurant, je souhaite que votre réflexion sur le socle prenne en compte la nécessaire articulation entre le socle et les programmes de l'école et du collège, les seconds devant constituer la déclinaison du premier.

Par ailleurs, la loi du 8 juillet 2013 établit un certain nombre d'autres chantiers de refondation, dont la concrétisation doit intervenir rapidement : la première échéance concerne les nouveaux programmes de l'école maternelle, dont je souhaite l'application à tous les niveaux du cycle des apprentissages premiers dès la prochaine rentrée scolaire. Une saisine complémentaire spécifique vous sera adressée au mois de novembre.

Vous me remettrez également une proposition de programme d'enseignement moral et civique, depuis l'école jusqu'au lycée, dont je souhaite que la mise en œuvre intervienne à compter de la rentrée 2015. Vous établirez enfin deux référentiels à destination de tous les élèves relatifs à la construction, pour le premier, d'un parcours d'éducation artistique et culturelle et, pour le second, d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Pour l'ensemble de ces commandes, vous veillerez à intégrer dans vos réflexions et à vos propositions les priorités suivantes que le législateur a souhaité assigner à la refondation de l'École de la République : la formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques, l'éducation à l'environnement et au développement durable, le respect de l'égalité entre les sexes, la valorisation des langues et cultures régionales, la promotion d'une plus grande ouverture sur l'Europe et sur le monde, ainsi que la prise en compte des contraintes propres aux personnes souffrant d'un handicap ou d'un trouble invalidant.

Monsieur Alain Boissinot
Inspecteur général de l'éducation nationale
Carré Suffren
33-35, rue de la Fédération
75015 Paris

Enfin, pour faire droit à une demande exprimée par une grande partie des représentants de la communauté éducative à la séance du Conseil supérieur de l'éducation du 19 septembre dernier, et dès lors que le législateur a placé dans le champ de vos compétences les modalités d'évaluation, je souhaite que vous émettiez un avis sur l'opportunité du maintien de la note de vie scolaire.

Afin de mener ces différentes réflexions, vous aurez toute latitude pour rencontrer les personnes et les organisations susceptibles d'éclairer votre réflexion, les organisations syndicales, les associations de professeurs spécialistes, les inspections générales ou les sociétés savantes, ainsi que des représentants des directions (notamment la direction générale de l'enseignement scolaire et la direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective), mais aussi les représentants des usagers du service public de l'éducation ou d'autres administrations ou institutions y concourant, si vous le jugez utile.

Il vous appartient de choisir les membres des groupes d'experts que vous souhaitez mettre en place. Vous pourrez faire appel à l'expertise de spécialistes (universitaires, chercheurs, inspecteurs généraux, etc.) et associer des acteurs de terrain. Sur ce dernier point, les recteurs d'académie sont à votre disposition pour faciliter la participation d'inspecteurs territoriaux et d'enseignants à ces groupes. Je souhaite que vous veilliez tout particulièrement à la représentation de la diversité des compétences et positions sur les sujets au titre desquels vous mandaterez ces groupes.

Vous pourrez vous appuyer sur les données et analyses dont dispose l'administration, qui vous seront transmises si vous le souhaitez. Celle-ci pourra notamment vous communiquer les rapports de l'inspection générale de l'éducation nationale, la synthèse nationale de la consultation actuellement menée auprès des enseignants sur les programmes de l'école primaire et maternelle, ainsi que le rapport sur l'enseignement de la morale laïque.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Vincent Peillon